Information Presse
Juillet 2017

Aménagements extérieurs et aménagements routiers en bois

CTB-B+ publie des fiches pratiques destinées aux acteurs des travaux publics et aux collectivités locales

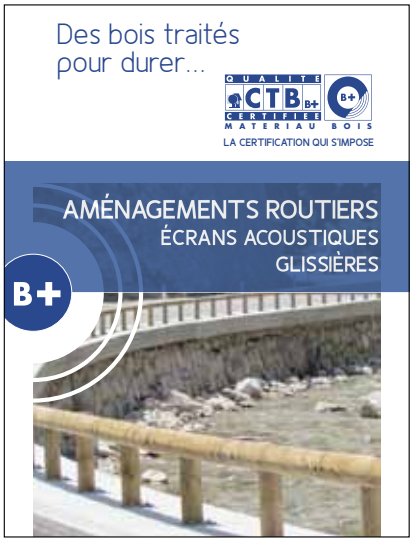

Apportant une touche naturelle aux aménagements urbains et infrastructures routières, le bois est de plus en plus présent dans les espaces publics. Léger, facile et rapide à installer, il séduit les collectivités locales par son esthétique, son intégration dans le paysage et ses qualités exceptionnelles. Mobiliers, aires de jeux, cheminements piétons sous forme de platelage, glissières de sécurité ou écrans acoustiques... sont autant d'usages pour lesquels il convient de choisir avec soin l'essence de bois et le procédé de traitement adapté à sa situation d'emploi.

En effet, à l'image de toute conception d'ouvrage en bois, les installations d'aménagements extérieurs (mobiliers, aires de jeux, traverses...) et d'aménagements urbains (écrans acoustiques, glissières) doivent respecter les principes normatifs afin d'assurer la durabilité de l'essence de bois choisie au regard de sa situation d'emploi dans l'ouvrage (cf guide « Bien comprendre les classes d'emploi »).

Pour aider les professionnels des travaux publics et les collectivités locales à faire ce choix, la marque de certification du bois CTB-B+ publie deux nouvelles fiches pratiques dédiées aux aménagements extérieurs et aux aménagements routiers.

Ces fiches présentent l'ensemble des contraintes à respecter dans ces usages spécifiques, les performances des produits, les règles de pose et les conditions d'entretien des bois traités pour :

- les ouvrages d'aménagements extérieurs qui permettent d'équiper des lieux (mobiliers, aires de jeux, traverses...), d'embellir, de délimiter ou de faciliter l'accès à des espaces publics ou privés,
- les aménagements routiers, écrans acoustiques, glissières qui permettent d'améliorer l'environnement pour les usagers mais aussi pour les riverains que ce soit dans le domaine de la sécurité (glissières), de la réduction du bruit (écrans acoustiques) et de l'environnement (passage faunes).

QUALITE CTB B+ CERTIFIEE MATERIAU BOIS
LA CERTIFICATION QUI S'IMPOSE

CTB-B+, la garantie d'un bois durable

Normes, classes d'emploi, durabilité, imprégnabilité sont autant de données à connaître et à considérer qui rendent souvent les choix complexes. La certification de produits CTB-B+ permet de répondre à ces exigences sans risque d'erreur.

Gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité et d'un process d'imprégnation validé et suivi par l'Institut Technologique FCBA, CTB-B+ assure en effet la protection du matériau, pour l'ensemble de ses usages, contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

L'efficacité du traitement repose sur trois paramètres indissociables qui forment le socle de la certification CTB-B+ :

- le choix de l'essence par rapport à sa durabilité et à son imprégnabilité,
- le choix du produit dont les performances sont attestées à travers la certification CTB-P+ sur la base d'essais normalisés et de critères d'aptitude à l'usage,
- le process de traitement.

La conformité de ces trois paramètres est contrôlée par l'Institut Technologique FCBA lors d'audits sur site. Sont évalués en particulier :

- la qualité de préparation des bois et notamment l'humidité,
- la qualité du traitement (la dilution, la pénétration et la rétention du produit de préservation),
- la qualité du matériel et des cycles d'imprégnation,
- le respect des réglementations concernant les installations.

Grâce à ses 70 titulaires professionnels compétents répartis sur le territoire français et européen, la certification CTB-B+ offre ainsi la possibilité de répondre à l'ensemble des exigences à prendre en compte lors de la réalisation d'ouvrage en bois.

Ces nouvelles fiches pratiques « Aménagements extérieurs » et « Aménagement routiers » et toute information sur la marque de certification CTB-B+ sont téléchargeables sur le site **www.ctbbplus.fr** et disponibles sur demande auprès de teresita.molina@fcba.fr.

La certification CTB-B+ en chiffres

- 70 professionnels (sites de traitement) répartis en France et dans 10 pays européens,
- 140 visites annuelles de suivi des sites de traitement avec évaluation de la maîtrise du process de traitement et de qualité de produit de préservation,
- 400 prélèvements sur site avec analyses réalisées dans les laboratoires du FCBA, dont 150 prélèvements de solutions et 250 prélèvements de bois traités pour lesquels la rétention du produit est évaluée.

La certification de produits CTB-B+ est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00

andré sudrie
relations presse
63 rue Rambuteau 75004 Paris
Tél : 01 42 78 22 22 • Fax : 01 42 78 57 20
Web : www.andresudrie.com